

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à l'occasion d'une tentative de record du monde de distance en parapente au départ de Brennilis (FIR Brest LFRR)

En vigueur : Du 01 mai au 31 juillet 2018

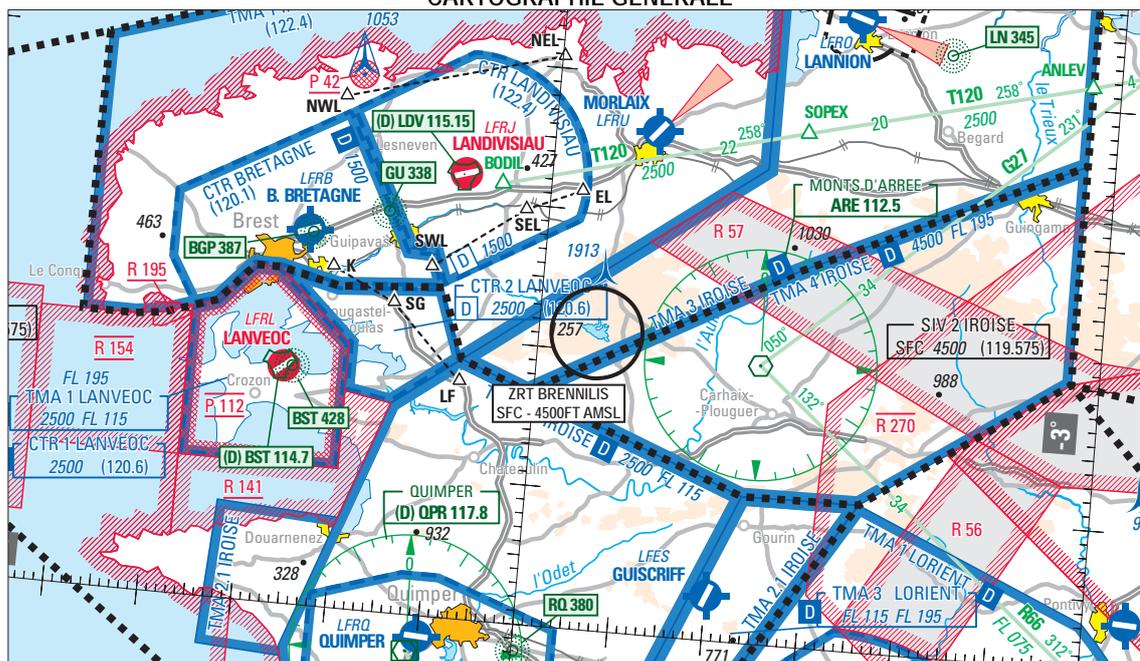
Dans le cadre du départ de parapentistes depuis le site du Tuchenn-Kador (FIR Brest LFRR) en vue de la tentative de record du monde de distance, il est créé une zone réglementée temporaire sur le lac de Brennilis.

Le départ et la prise d'altitude des parapentistes sont protégés par la création d'une ZRT.

Cette activité nécessite une fenêtre météorologique favorable de 4h maximum connue 3 à 7 jours à l'avance sur la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2018 (hors période allant du 1^{er} au 16 juin et du 10 au 12 juillet).

Un NOTAM déclenchera l'activation de la ZRT dont l'activité réelle sera connue des gestionnaires d'espaces aériens concernés.

CARTOGRAPHIE GENERALE



ACTIVITÉ

Décollage et prise d'altitude de parapentistes au départ du lac de Brennilis (29).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM du 1^{er} mai au 31 juillet 2018 (sauf période du 1^{er} au 16 juin et du 10 au 12 juillet) de 08h à 12h UTC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
IROISE INFO 135.825 MHz
LANDI APP 122.400 MHz

GESTIONNAIRE

DSAC Ouest

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM / CAG :
contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone règlementée temporaire.

STATUT ET SERVICES RENDUS

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.
Services information de vol et alerte rendus par IROISE INFO

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :
Cercle de 6 km de rayon centré sur 48°21'20"N - 003°53'45"W

Limites verticales :
SFC / 4500FT AMSL